

81

PARISOT

BULLETIN MUNICIPAL
DE
PARISOT 81

AU CONSEIL MUNICIPAL

— 19 JUILLET 1990 —

Bail de la poste : — M. le Maire donne lecture de la lettre recommandée de M. et Mme BAYLE, demandant la résiliation du bail à loyer de la poste. Le Conseil Municipal prenant acte de cette lettre accepte la résiliation à compter du 01.01.1991.

Indemnités logement instituteurs : — Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux propositions de M. le Préfet concernant l'indemnité de logement due aux instituteurs.

Informatisation des liste électorales : — M. le Maire propose pour la prochaine refonte des listes électorales qui aura lieu en mars 91, d'engager un protocole d'accord avec le service informatique du Conseil Général.

Régime chômage : — Le Conseil Municipal est d'accord pour envisager l'adhésion au régime chômage du personnel non titulaire, non statutaire.

Travaux salle polyvalente : — Divers travaux d'aménagement sont prévus pour la salle polyvalente, la commission des travaux se réunira prochainement afin de prévoir la réalisation de ces travaux, ainsi que la conception d'un règlement intérieur, et fixer la date de l'inauguration.

Syndicat de la Commune : — M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de syndicat de communes est envisagé pour l'aménagement de zones commerciales ou artisanales entre Parisot, Peyrole, Montans et Lisle-sur-Tarn.

Carte communale : — M. le Maire note qu'il serait opportun de profiter de la fin du remembrement pour revoir le tracé de la carte communale.

Location de la Poste : — La location du local de la poste est envisagée, une entreprise locale l'ayant sollicité, M. le Maire est chargé d'établir les formalités relatives à un bail commercial.

— 25 SEPTEMBRE 1990 —

Compte Administratif 1989 : — Le Conseil prend connaissance du Compte Administratif établi par M. le Maire pour l'exercice 1989.

La balance générale des comptes fait ressortir un excédent de fonctionnement de 416.372,48 F.

Sivom Lisle-sur-Tarn : — Le Conseil Municipal donne un avis de principe favorable concernant l'adhésion de la commune au SIVOM en cours de création entre les communes de Lisle-sur-Tarn, Montans, Parisot, Peyrole, dont l'objet est le "développement économique et industriel".

SIAM : — (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Habitat et du Cadre de vie).

M. le Maire informe le Conseil d'un projet de maîtrise d'œuvre commune pour des actions d'accompagnement de l'OPAH.

POS de Lisle-sur-Tarn : — La commune de Lisle-sur-Tarn procède à la révision de son POS et demande conformément à l'Art. R 123-6 du Code de l'Urbanisme si Parisot souhaite être consulté sur le projet de révision. Le Conseil Municipal considère qu'il n'est pas nécessaire de s'associer à l'élaboration de ce POS.

Salon de coiffure : — M. le Maire donne lecture de la candidature d'une coiffeuse, pour assurer une permanence hebdomadaire à PARISOT. Cette proposition est très favorablement reçue par le Conseil Municipal.

Subvention CAF : — Par courrier en date du 26.07.90. la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn informe du rejet de la demande de subvention formulée pour le projet d'aménagement et d'équipement de la place publique.

Salle polyvalente : — L'inauguration a eu lieu le 14 Octobre 1990, les habitants de Parisot, et toutes les personnes et personnalités ayant participé à l'élaboration de cette réalisation ont été invitées officiellement.

— 8 OCTOBRE 1990 —

Budget supplémentaire 1990 : — La séance est essentiellement consacrée à l'examen détaillé puis au vote du Budget supplémentaire. Il s'équilibre à la somme de 470.742 F. en section de Fonctionnement et 494.799 F. en section d'Investissement.

Prix repas cantine : — Le prix du repas de la cantine scolaire est porté à 8 F. à compter du 1^{er} Janvier 1991.

Service remplacement personnel administratif : — Une adhésion de la commune à ce

service est envisagée, pour les remplacements de courtes durées.

— 12 DÉCEMBRE 1990 —

Modification Carte communale : — Le Conseil sollicite une modification de la Carte communale actuelle, et demande à la DDE d'entreprendre le nécessaire afin d'étudier les possibilités pratiques pour réaliser cette modification.

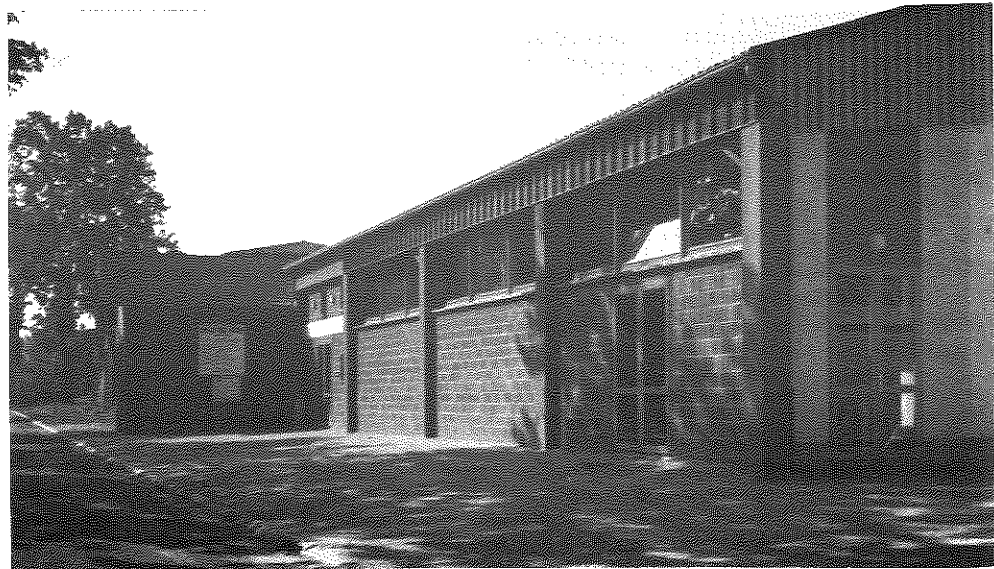
Dérogation à la règle du MARNU : — Une dérogation exceptionnelle aux règles normales d'urbanisme est demandée pour la construction se trouvant au lieu dit "La Palissade".

SIVOM PAYS Lislois : — M. le Maire donne lecture des statuts du SIVOM Pays Lislois. Le Conseil Municipal approuve ces statuts et nomme les délégués de la commune.

Mise à disposition secrétaire : — La secrétaire de Mairie est mise à la disposition de la commune de Montans, pour un remplacement ponctuel du personnel de cette commune.

Limitation vitesse en agglomération : — M. le Maire informe le Conseil de la circulaire préfectorale réglant la vitesse en agglomération à 50 km/h.

Y. VALAX



NOTRE SALLE DES FÊTES

NOS SOCIÉTÉS

LES LOTOS

C'est la Coopérative scolaire qui a ouvert la saison 1990-91 des Lotos Traditionnels de PARISOT le Samedi 15 Décembre.

Notre Salle des Fêtes avait accueilli de très nombreux amateurs de quines et de cartons pleins et nous ne doutons pas que les Lotos suivants connaîtront le même succès.

Voici le calendrier des soirées prévus :

Le LOTO DES AINÉS ayant lieu, notez-le bien, le Dimanche 20 Janvier après-midi

Samedi 12 Janvier : Parents d'Elèves

Samedi 9 Février : Loto des Chasseurs

Dimanche 20 Janvier : Loto des Aînés

Samedi 23 Février : A.D.M.R. Intercommunal

Samedi 26 Janvier : A.D.M.R. de Parisot

Samedi 23 Mars : Tennis et Gymnastique

20 F. le Carton - 50 F. les trois

A.D.M.R.

En cette fin d'année, notre association peut se féliciter de sa vitalité et du dévouement de tous ses membres. Elle tient également à remercier la population de la commune de sa générosité lors de la traditionnelle vente des calendriers et à présenter à tous ses vœux chaleureux pour l'année 1991.

Année qui verra une innovation dans le domaine de ses manifestations.

En effet, un premier loto organisé par l'association de Parisot se déroulera le 26 Janvier, suivi d'un Super Loto, organisé par les associations regroupées de Peyrole, Montans, et Parisot, le 23 Février, tous deux à la Salle des Fêtes de Parisot.

Nous savons que, nous pouvons compter sur la générosité et sur la présence du plus grand nombre à cette occasion ainsi que lors de la vente de gâteaux ou de fleurs qui se dérouleront comme chaque année lors des fêtes du village et au printemps.

Car tous, vous savez que l'A.D.M.R. œuvre pour le réconfort et l'aide à tous ceux qui sont dans le besoin matériel ou moral.

AMICALE DES AINÉS DE PARISOT

Depuis la mise à disposition par la Mairie, d'une partie de la Salle des Fêtes le Club des Aînés a tenu ses promesses.

En effet, deux Mardis par mois (les 1^{er} et 3^e) une réunion a lieu où se retrouvent les joueurs de cartes et autres jeux de sociétés. Les dames aussi sont présentes. Tous bien contents de se retrouver dans une ambiance bien sympathique.

C'est un groupe de fidèles. Pourquoi d'autres ne viendraient-ils pas, ne fut-ce que pour voir comment cela se passe ?

AUTRE GRANDE NOUVEAUTÉ

Pour la première fois aura lieu le LOTO des AINÉS, le 20 Janvier à 14 h. à la Salle des Fêtes.

C'est le moment de témoigner votre sympathie au Club qui se compose de ceux qui sont le passé, mais aussi le présent de PARISOT : les racines même de votre village.

Nous attendons donc une grande participation des habitants de PARISOT.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle aura lieu le Samedi 26 Janvier 1991 à 14 h. à la Salle des Fêtes et sera suivie d'un goûter.

Le dîner de l'Amicale aura lieu en Mai. Cette date ainsi que d'autres activités éventuelles seront communiquées ultérieurement.

M. BLANC, Président et les membres du Bureau vous adressent tous leurs vœux de bonheur et de santé pour 1991.

COMITÉ DES FÊTES DE PARISOT

Le président et les membres du Comité des Fêtes de PARISOT tiennent à remercier les habitants de notre commune pour l'accueil chaleureux qu'ils leur ont réservé lors de la traditionnelle tournée des Fouasses à l'occasion de la Fête locale de cette année.

Ces remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui ont bénévolement aidé le Comité à préparer et à organiser ces Festivités 1990.

Nous préparons déjà "Pentecôte 1991" qui, nous l'espérons seront encore plus réussies que les précédentes et c'est avec cet espoir et notre ferme intention d'y parvenir que nous adressons à tous les habitants de PARISOT nos vœux les meilleurs et les plus cordiaux pour 1991.

BIENVENUE

— à Christophe et Michèle CHAILLAN venus habiter à Astarac avec leurs deux jeunes enfants.

— au sympathique couple britannique M. et M^{me} MURTON installés au village dans l'ancienne maison d'Edouard ASSALIT où ils résideront plusieurs mois par an.

ET BON RETOUR

parmi nous à Jean-François BOUNHIOL récemment nommé aux services du Trésor à Albi qui réside désormais dans sa maison, du Vigné.

NOS PEINES

Dans notre dernier numéro de Juin, deux articles destinés à l'imprimerie ont été égarés par suite d'une erreur de classement que nous regrettons d'autant plus que l'un d'eux concernait le décès de M. BOZSODI qui ne comptait que des amis à PARISOT.

Nous reproduisons ci-après le texte que nous avons préparé et nous renouvelons à M^{me} BOZSODI et à ses enfants les vives et très sincères excuses que nous lui avons exprimées dès la sortie du précédent Bulletin.

"Nous avons appris avec peine le décès, le 18 Janvier dernier dans une clinique d'ALBI, de M. Louis BOZSODI, technicien en bâtiment, domicilié au Causse.

"Profondément peiné par cette brutale disparition d'un compatriote toujours affable et souriant, nous exprimons à M^{me} Yvette BOZSODI et à ses enfants, Alexandre, Catherine, et François nos sentiments de très vives et profondément sincères condoléances."

Le 12 Octobre dernier ont eu lieu à Labessière-Candeil les obsèques de M. Louis MAGNE, âgé de 70 ans, beau-frère de M. Louis LAQUERBE de Lavelanet, décédé.

Il avait habité pendant de nombreuses années dans notre commune, aux Calmettes où son fils Gilbert exploite toujours cette propriété.

Nous renouvelons nos bien vives condoléances à toute la famille de Louis MAGNE qui ne comptait que des amis à PARISOT.

UNE SOIRÉE MÉMORABLE

Fini les bâches tendues sous le hangar et la pluie sur les tôles étouffant les voix des acteurs!

C'est dans la nouvelle Salle des Fêtes que l'Association des Parents d'Elèves invitait les Parisotains, familles et amis à assister à un spectacle intergénérationnel et interassociations le Samedi 24 Octobre dernier.

Jeunes et moins jeunes avaient rassemblé toutes leurs compétences et leurs talents pour faire de cette soirée un spectacle de qualité : les uns par le chant, les autres par le théâtre, la musique, sketches et les danses.

Qu'ils soient tous remerciés, sans oublier les nombreux bénévoles qui ont passé beaucoup de leur temps, soit à la mise en scène de chaque représentation, soit aux derniers aménagements de la scène : rideaux, éclairage, décors... L'Association des Parents d'Elèves les remercie particulièrement.

Pour les liens qu'il crée et la convivialité qu'il favorise dans le village, ce spectacle est à renouveler dès l'an prochain.

Pensez déjà à chercher les idées !

UN BEL APRÈS-MIDI

Le Mardi 18 Décembre, le traditionnel goûter des Aînés a eu lieu dans la Salle des Fêtes de PARISOT, animé avec talent, fantaisie et humour par la dynamique Chorale de Lisle dont le répertoire varié et l'entrain inlassable furent chaleureusement applaudis tout au long de l'après-midi.

Les enfants de l'école étaient venus, avant l'entr'acte se joindre à leurs aînés pour partager avec eux un copieux et savoureux goûter auquel firent largement honneur "cheveux blond et cheveux gris".

Après le tirage de la tombola traditionnelle, après les dernières chansons de nos amis de Lisle, s'acheva ce rendez-vous de l'Amitié, chacun emportant, avec le plaisir réconfortant de ces agréables instants d'amitié, l'arôme d'un sachet de verveine, complément agréable et bienfaisant de ce succulent goûter.

THEATRE

Un petit groupe d'amateurs (j'allais dire "amoureux") de théâtre a participé avec succès au spectacle interassociations du 24 Novembre en présentant une alerte petite pièce de Tristan Bernard: "Franches Lippées". Ce petit groupe se propose de monter une autre pièce et serait heureux d'accueillir de nouveaux "fans" de théâtre pour enrichir leur équipe d'autres talents et d'autres idées.

Alors... rendez-vous le vendredi 11 janvier à 21 heures à la Mairie et bonne année à tous.

*Le Maire,
Le Conseil Municipal de Parisot
vous souhaitent une très Bonne Année.*

LE COIN DES ECOLIERS

Depuis la rentrée, nous avons fait de nombreuses activités en plus des mathématiques et de la grammaire!

Nous avons fait une émission de radio qui s'appelle "Radio-Mômes". Vous avez pu l'entendre sur Radio 101, le lundi 3 et le mardi 4 Décembre. Chaque semaine, une école y participe.

Notre émission était animée par la classe des grands : CE2 - CM1 - CM2. Il y avait plusieurs rubriques : la présentation de l'école et du village, l'actualité sur le Koweït; un intervenant parlait du Centre aéré de Montans, un jeu, des blagues, des musiques et la critique d'une émission de télévision.

Les "Cours moyens" participent à la liaison CM2/6^e. cette année nous écrivons un conte par groupe de classes. Les CM2 écrivent la situation initiale et les 6^e écrivent la suite. Nous, nous écrivons la suite du conte des 6^e.

Nous préparons pour le moment la Fête de Noël qui aura lieu le samedi 22 Décembre. Tous les

enfants présenteront des danses, des chants, des sketches...

A l'école, nous allons à la B.C.D. (Bibliothèque - Centre de Documentation). On va lire et faire des recherches quand des parents sont là pour l'animer.

De temps en temps, une dame, Yvonne, vient pour nous apprendre à peindre. Pour le moment, nous reproduisons des tableaux de Picasso, Van Gogh ou Toulouse Lautrec. Nous utilisons les couleurs chaudes, les couleurs froides et le noir et le blanc.

L'année prochaine, en 1991-1992, la place sera aménagée par la mairie pour des activités pour les enfants de tous les âges.

L'école cette année a fait un journal. Toutes les classes y ont participé. Achetez-le, vous serez branchés sur l'école et sur d'autres sujets! Il ne vaut que 10 F.

TOUS EN FORME !

Le CLUB de GYMNASTIQUE de PARISOT profite de ce Bulletin Municipal pour présenter pour la 3^e année consécutive, ses meilleurs vœux à tous les Parisotains, ainsi qu'à lui-même : longue vie et cordialité.

En effet, nous ne sommes pas peu fières du dynamisme de notre Club dans son effectif (25% de recrues supplémentaires cette saison) et son activité dont les recettes nous ont permis, pour la saison 1990, de reverser notre subvention allouée par la Mairie pour participation financière à l'équipement de la Salle des Fêtes; car outre les séances de gymnastique suivies assidûment chaque jeudi par l'ensemble des adhérentes, le Club trouve beaucoup de sa vitalité dans ses nombreux projets dont la réussite de l'un pousse à l'élaboration d'un autre.

Nous donnerons pour exemple notre participation remarquée, pour ne parler que du passé, au spectacle interassociations.

Quand à l'avenir, il est à noter :

- les retrouvailles de nos adhérentes et leur famille au réveillon de la St Sylvestre à Florentin;
- un deuxième stage de danse jazz prévu les 3 et 4 janvier 1991, en fonction du nombre d'inscriptions. Notons au passage que le stage des vacances de Toussaint a permis aux enfants de monter un numéro pour le spectacle du 24 Novembre;
- un "Super" Loto avec de "Supers" lots organisé avec le Club de Tennis le 23 Mars 1991;
- une randonnée pédestre avec la traditionnelle omelette le Lundi de Pâques;
- et pour finir, une nouveauté : l'organisation d'un rallye-auto au mois de Mai.

Il va de soi que nos activités extra gym sont ouvertes à tout parisotain recherchant une ambiance sympathique et chalheuse, et que nous accueillerons avec grand plaisir.

A NOTRE ECOLE

Quelques changements sont intervenus parmi le personnel enseignant à l'occasion de la rentrée scolaire.

Dans la classe des "Moyens", M^{me} CANUT ayant été nommée à GAILLAC a été remplacée par M^{me} Sylvie DARDIER qui nous vient de l'Aveyron et se rapproche ainsi d'Albi d'où elle est originaire.

Chez les "Petits", M. COMBELLES a repris son poste à mi-temps avec une nouvelle collègue M^{me} Bernadette BIRBES qui n'est pas une inconnue pour nous puisqu'elle avait déjà exercé une année à PARISOT dans la classe des "Moyens".

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à nos nouvelles institutrices et saluons amicalement le retour de M. COMBELLES parmi nous.

UN POINT VERT DU CREDIT AGRICOLE A PARISOT

M. VALAX, Maire de PARISOT, assisté de M. ESCUDIÉ, administrateur de la Caisse locale de Lisle-sur-Tarn, et en accord avec le Crédit Agricole du Tarn représenté par M. REBOUL, Directeur de l'Agence centrale de Gaillac et M. RUFFEL, de l'Agence de Lisle-sur-Tarn, ont mis à la disposition des habitants de PARISOT, et des environs, un service bancaire permanent appelé "POINT VERT", géré par nos dynamiques commerçants M. et M^{me} PECH (Alimentation, Tabacs, Journaux).

Pour bénéficier de ce nouveau service deux conditions :

- Etre client du Crédit Agricole,
- Etre en possession d'un chéquier.

AVANTAGES : M. et M^{me} PECH, mandataires du Crédit Agricole vous délivrent en espèces un minimum de 100 F. et un maximum de 500 F. par jour sans autre justificatif que votre chéquier et dans la limite de leurs disponibilités en caisse.

Vous pourrez aussi à l'Epicerie PECH :
- obtenir des imprimés et remise de chèques ou de commande de chèquiers.

NOTRE SALLE DES FÊTES

Nos deux photos illustrent bien la récente métamorphose du "vieux hangar métallique devenu aujourd'hui la charpente de notre salle des fêtes" que nous évoquions dans notre précédent Bulletin.

Cette heureuse renaissance a pu être réalisée grâce à l'action des deux municipalités présidées hier par Aimé ESCUDIÉ, aujourd'hui par Yvon VALAX, et avec l'appui efficace de notre Député, du Conseil Général et du Conseil Régional.

C'est ce que rappela d'abord notre Maire, Yvon VALAX dans l'allocution qu'il prononça le dimanche 14 Octobre, jour de l'inauguration officielle de la Salle des Fêtes de PARISOT "que nous avons...enfin !"

Il adressa ses vifs remerciements à tous ceux qui, techniciens, entrepreneurs, ouvriers, artisans l'ont conçue et réalisée, sans oublier les bénévoles qui ont permis de la parachever en quelques semaines.

Après avoir rendu à Aimé ESCUDIÉ un juste et sincère hommage, Yvon VALAX laissa le micro à nos deux parlementaires, MM. PISTRE et BONNECARRERE et c'est par un apéritif d'honneur que se termina cette très sympathique inauguration.

NAISSANCES

Nous sommes doublement heureux de féliciter nos amis Didier et Chantal MASSOUTIER qui, le 16 Juillet dernier, ont donné deux petits frères jumeaux à Romain, multipliant ainsi la joie des grands-parents paternels Hubert et Paulette MASSOUTIER, ravis de l'heureuse arrivée de Mathieu et de Thomas.

Le 15 Juillet, Sylviane CHOTARD devenait la jeune maman d'un mignon petit Matthieu pour le plus grand bonheur des toujours jeunes grands-parents René et Arlette GUILHAUMON.

En adressant nos vœux de santé et de bonheur à nos trois compatriotes nouveaux-nés et en félicitant amicalement leurs parents, nous renouvelons notre vive sympathie aux grands parents.

MARIAGE

Le 6 Octobre dernier à la Mairie de Parisot a eu lieu le mariage de Paul-Georges GILLES, de Guillejon, avec Sylvie ENJALBERT.

A cette occasion, un don de 200 F. a été fait au profit de la coopérative scolaire.

Merci aux jeunes époux à qui nous renouvelons notre vive sympathie et nos meilleurs vœux de bonheur.

- -prendre un rendez-vous pour une visite de votre conseiller bancaire.

Ce service fonctionne tous les jours d'ouverture du magasin et pendant les tournées en campagne par M. PECH.

Il est bien entendu que le commerçant n'a aucune connaissance de la situation de votre compte bancaire.

Soucieux du meilleur service apporté à notre village,

**Merci au CREDIT AGRICOLE...
Partenaire du Milieu Rural.**

CENT ANS APRÈS LA RÉVOLUTION

Nous avons retrouvé dans les archives de la Mairie le compte rendu de la séance du Conseil Municipal de PARISOT du 28 Avril 1889, consacrée à la célébration du centième anniversaire des Etats Généraux de Mai 1789.

Dans un style qui rappelle celui des tribuns de la Révolution, ce texte porte témoignage, dix-neuf ans après Sedan et la chute du Second Empire, de l'attachement à la République, du "Tiers Etat et du Bas Clergé" de notre commune.

— SEANCE DU 28 AVRIL 1889 —

... "M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre circulaire de M. le Préfet en date du 23 Avril, de laquelle il ressort que :

"En commémoration de la première séance des Etats Généraux, le 5 Mai 1789 et en reconnaissance des immenses bienfaits que rendirent à la Société ces Etats Généraux devenus l'assemblée Nationale Constituante.

"Le Conseil est invité à prendre telles dispositions qu'il jugera, de nature à participer dignement à la grande fête d'union, de concorde et de reconnaissance que la France entière va célébrer en l'honneur du centenaire de 1789, et à voter les ressources nécessaires pour la célébration de cette fête du 5 Mai à Parisot.

"M. BOUNHIOL Ernest propose au Conseil la proclamation suivante :

"Convoqués pour prendre des dispositions concernant la célébration du Centenaire de la réunion des Etats Généraux,

"Considérant que les communes rurales doivent encore plus de reconnaissance à la Révolution que les villes; qu'en morcelant les fonds, elle a transformé nos aïeux en propriétaires, de serfs qu'ils étaient auparavant; que 1789 doit être considéré comme la naissance d'une ère nouvelle d'où son venus tous les bienfaits dont on jouit depuis, tels que : abolition des abus du régime féodal, organisation équitable des impôts, création de l'enseignement etc... et proclamation, enfin, des Droits de l'homme et du citoyen.

"Déclarons nous associer de cœur aux fêtes que présidera, le 5 Mai, M. le Président de la République à Versailles, pour célébrer la commémoration solennelle de la première séance des Etats Généraux, et exprimons hautement toute la gratitude, qu'à cent ans de distance, nous éprouvons pour ces représentants du Tiers et du Bas Clergé qui, par leur fière attitude, forcèrent la royauté à capituler devant la Nation et firent des hommes libres de ces anciens asservis de la misère et du bon plaisir féodal.

"Le Conseil, à l'unanimité approuve en tous points la proclamation de M. BOUNHIOL Ernest et prescrit l'affichage permanent de ce document dans la salle des délibérations.

"Quand à faire des réjouissances publiques ou voter une certaine somme à distribuer aux indigents de la commune sur les fonds communaux, ainsi que le proposait M. BOUNHIOL Ernest, le Conseil n'est pas d'avis de faire aucun sacrifice à cause du peu de ressources dont dispose la Commune.

"M. le Maire informe le Conseil que conformément à la circulaire de M. le Préfet, il fera pavoiser les édifices communaux le dimanche 5 Mai et fera annoncer la fête en faisant sonner les cloches le Samedi soir 4 Mai à 4 heures."

Nous voyons d'après ce texte que le civisme des conseillers d'alors (et ceux d'aujourd'hui suivent leurs traces), ne leur faisait pas oublier le sens de l'économie des deniers publics.

A.E

ON ETAIT MOINS PRESSES...

Révolutionnant les moyens de transport et pour la première fois en 1882, des wagons tirés par une machine à vapeur transportaient des voyageurs de ST ETIENNE à LYON. Et dix ans plus tard une loi créait les 9 grandes artères ferrées du réseau actuel.

Au fil des ans les mailles de ce réseau allaient se tisser dans chaque région et dans chaque département.

Il nous a paru intéressant de reproduire pour nos lecteurs des extraits de délibérations du Conseil Municipal de PARISOT qui, dès 1897 était confronté aux problèmes posés du chemin de fer d'intérêt local qui, naguère, reliait GRAULHET à LAVAUR.

— 18 DECEMBRE 1897 —

"Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'établissement de la ligne de chemin de fer à voie étroite de Graulhet à Lavour en passant par Briatexte, mais considérant qu'elle ne fera que border vers Bagatelle et le long du chemin de grande communication n° 11, limite de la commune de Parisot, sur un parcours de 400 m. environ, qu'à ce titre elle n'intéresse pas notre commune dont le chef-lieu se trouve éloigné de plus de sept kilomètres de la voie projetée; pour ces motifs, décide qu'il n'y a pas lieu de voter des ressources pour contribuer à l'établissement de cette voie.

"Si le Conseil se désintéresse de cette ligne, il en serait une autre qui lui tiendrait à cœur et pour l'étude de laquelle il serait prêt à faire des sacrifices.

"Ce serait celle qui, partant de Gaillac et suivant la grande communication n° 83, franchirait le Tam sur le pont de Brens en desservant ce village se poursuivrait jusqu'à Lavour (ou mieux jusqu'à la Ramière, commune de Giroussens), réunissant ainsi les deux chefs-lieux d'arrondissement de Gaillac et Lavour. Elle desservirait, en dehors de Brens, déjà cité, Montans, Peyrole, Parisot, St-Anatole, commune de Giroussens."

— 13 MARS 1898 —

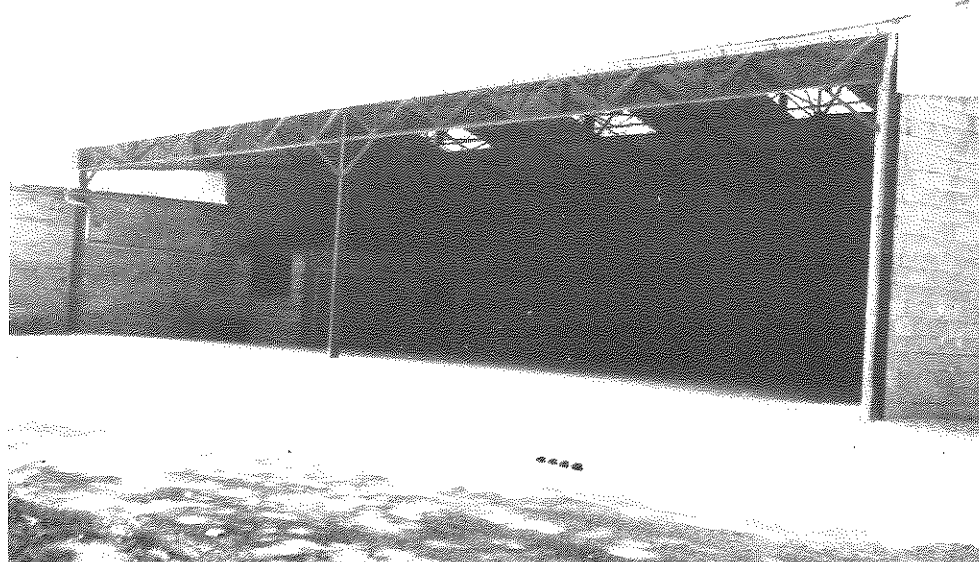
"Dans sa session extraordinaire du 5 Janvier dernier, le Conseil Général a décidé de procéder à des études pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer à voie étroite de Gaillac à Lavour. La commune de Parisot, directement intéressée à la réalisation de ce projet est invitée à participer aux frais d'étude.

"Le Conseil Municipal se félicite d'avoir contribué pour une faible part à l'heureuse décision de l'Assemblée départementale et vote, pour les études relatives la somme de 1000 F. à prendre dans les fonds disponibles de la commune."

— 26 MAI 1901 —

"M. le Maire communique au Conseil les plans et le mémoire justificatif relatifs à l'emplacement des diverses haltes et stations de la ligne de tramway à vapeur de Graulhet à Lavour et l'invite à délibérer sur la convenance des emplacements proposés. Le Conseil, après étude et délibération approuve le projet présenté."

Après une dizaine d'années de projets, d'études et d'enquêtes le chemin de fer d'intérêt local, le bon vieux "tortillard", parvint à voir le jour, et, pendant quelques décennies il traversa des champs et longea des routes sans excès de vitesse, ralentissant encore son train-train dans la traversée des villages respectueux, avant la lettre du Code de la route qui ne sera voté qu'en décembre 1922. Un bon exemple à suivre...



NOTRE SALLE DES FÊTES...HIER